

Les enseignant-es, les personnels ATTEE et les parents du collège Henri Barbusse de Saint-Denis (93) tiennent à expliquer les raisons de leur vote quant à la dotation globale de fonctionnement de l'établissement pour l'année 2016.

Nous attirons tout d'abord votre attention sur le **manque de lisibilité et parfois l'opacité de la notification de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** qui se borne à indiquer les crédits inclus dans la somme totale (SEGPA, forfait REP). En complément de la présentation générale des principes de calcul qui président à l'établissement de la DGF, nous demandons qu'à l'avenir un tableau décline les montants alloués pour chaque service ; ce tableau devra indiquer le détail du calcul de la part établissement variable en fonction du nombre d'élèves ainsi que les crédits dévolus aux différents dispositifs (UPE2A, Module Relais, par exemple).

Nous constatons une **baisse de notre dotation à hauteur de 1,2 %** par rapport à l'exercice précédent, alors même que notre établissement enregistre **une hausse significative de ses effectifs**. Cette baisse témoigne de la poursuite de la logique d' « *optimisation financière et de responsabilisation des établissements* » dans un contexte d'austérité budgétaire.

Dans son courrier adressé aux membres des Conseils d'Administration des établissements placés sous sa tutelle, le Conseil départemental s'enorgueillit d'un « *effort financier significatif* ». La réalité est tout autre : chaque année, la part reversée au Conseil départemental est plus importante (41 956, 90 euros en 2015 contre 47 198, 94 euros pour l'exercice 2016, ce qui représente **plus d'un tiers de la dotation de fonctionnement initiale**). Cette somme, qui devrait financer les travaux d'entretien, de réfection voire de restructuration de l'établissement, contraste singulièrement avec le délabrement des locaux (C.D.I., stores en lambeaux) dont certains sont indignes d'accueillir les usagers, élèves comme adultes (toilettes, vestiaires E.P.S.).

À cela s'ajoute l'**accroissement de l'autonomie des établissements** induit par la disparition de certaines lignes budgétaires : ainsi, l'achat de cahiers de travaux dirigés (TD) n'est plus pris en charge par le Conseil départemental ; cela implique que chaque établissement puise dans ses propres crédits pédagogiques aux dépens d'autres besoins.

Il en est de même pour le Fonds social collégien qui n'est pas financé cette année : les établissements se retrouvent dans l'obligation de puiser dans leur fonds de réserve pour l'approvisionner.

Enfin, contrairement aux anciens forfaits ZEP qui prenaient en compte le taux d'élèves boursiers au sein de chaque collège, nous déplorons que les nouvelles dotations REP (4 700 euros) et REP+ (9300 euros) participent d'**un choix purement politique de labellisation**, de ce fait souvent déconnecté des réalités socio-économiques des secteurs dont relèvent les établissements.

*Les personnels d'enseignement, d'éducation, ATTEE et les parents
du collège Henri Barbusse de Saint-Denis (93)*